

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU DES DELIBERTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
 Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 12

Date de convocation : Convocation 27 février 2020-- Séance le 05 mars 2020

Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire.

Présents : Gérard KELLE, Maire– Michel THOMAS-- Stéphane ERMANN Adjoints,– Chantal LECRIVAIN –Jean-Claude SANDONATO—Didier DEVANTAU-- Flavien SINGERLE --Emmanuel AUBRY – Jean Bernard BERGER -
 -Fabrice LEROUX-- Nathalie JAMBOIS Romain KELLE -- conseillers municipaux.

DCM 2020/I/1 : Compte administratif

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	356 884.75	440 719.43	77 405.03	466 342.14	434 289.78	907 061.57
Résultat de l'exécution 2019		83 834.68		388 937.11		472 771.79
Résultats reportés ex 2018		74 512.92		8 395.50		98 057.92
Restes à réaliser			488 025.00		488 025.00	
Résultat de clôture exercice 2019.		158 347.60	488 025.00	397 332.61		<u>67 655.21</u>
			90 692.39			

Le conseil municipal constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence déclare que le compte n'appelle de sa part ni observation ni réserves.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et une abstention d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Un excédent global de fonctionnement de 158 347.60 qui couvre les 90 692.39 de déficit d'investissement avec les restes à réaliser.

D'où 90 692.39 inscrit au budget 2020 en section d'investissement (recette, compte 1068)

Le solde 67 655.21 alimente en section de fonctionnement, l'article en recette 002 : excédent de résultat reporté.

Les restes à réaliser 488 025€ concernent le report en 2020

- 432 000 routes de Bataville
- 45 000 réseau électrification
- 1 025 matec
- 10 000 travaux sur mairie

DCM 2020/I/2 : Intégration dans le patrimoine de la commune du bâtiment appartenant au CCAS.

En complément de la délibération 2017/VI/1 du 16 septembre 2017 faisant mention de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, il convient d'intégrer l'ensemble de son patrimoine immobilier dans le patrimoine de la commune.

DCM 2020/I/3 : Servitude relative à l'installation d'un poste de transformation par ENEDIS.
Rectification de la délibération 2019/VI/1 : erreur de parcelle.

Enedis a implanté un poste de transformation sur une parcelle de la commune de Réchicourt le château à savoir, parcelle section 1 n°9/15. Conformément à la convention sous seing privé du 14 mars 2019 le maire doit signer l'acte authentique de constitution de servitude de cette parcelle.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude de la parcelle.

DCM 2020/I/4 : Loyers garages et loyer dû par les infirmières.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation annuelle sur les garages.

Décide que le loyer dû par les infirmières sera chaque année révisé sur la base de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indexation se fera au 1^{er} mars de chaque année.

DCM 2020/I/5 : Compte « fêtes et cérémonies »

Il convient de définir les dépenses afférentes à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », en conséquence seront imputées à ce compte les dépenses rattachées aux :

- cérémonies commémoratives
- vœux du maire
- repas des anciens
- fête du village avec feu d'artifice
- manifestations aux bénéfices des enfants
- anniversaires
- journées bénévoles
- remises de médailles
- fêtes de/à l'école

DCM 2020/I/6 : Cloches de l'église de Bataville.

La commune prenant en charge les travaux sur les cloches de l'église de Réchicourt le château, il convient de prendre également en charge le coût d'entretien des cloches de l'église de Bataville, en conséquence il est nécessaire de mettre en paiement la facture de 367.42€ au compte 615221 « Bâtiment public ».

La commune s'engage à régler le coût d'entretien des cloches de l'église de Bataville une année sur deux, l'autre année étant à la charge de Moussey.

DIVERS

Mr Sandonato fait un point sur le recensement de la population, il remercie Mme Devantaux et Mme Weber pour leur investissement et leur travail sérieux, le recensement fait état de 373 habitants au village et 185 à la cité.